



ROTARY CLUB BORDEAUX
créé en 1927

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU ROTARY CLUB BORDEAUX

Le Rotary en général

Le Rotary est une association mondiale d'hommes et de femmes, exerçant ou ayant exercé de larges responsabilités professionnelles, qui se réunissent dans leur Club pour Servir.

A la base, l'association s'organise au niveau des clubs qui correspondent, en principe, à un secteur géographique déterminé. Ces clubs sont réunis en Districts (niveau régional). L'ensemble est géré au niveau du siège du Rotary International situé à Evanston (USA - Chicago).

Le développement et l'entretien des relations amicales entre les membres permettent d'entreprendre plusieurs types d'actions dans des domaines variés (professionnel, intérêt public, etc.), localement ou sur une échelle plus vaste.

Au sein du Rotary International, la Fondation Rotary accompagne financièrement ces actions et leur donne une dimension plus importante.

Le Rotary Club Bordeaux en particulier

Ce Club, qui appartient au District 1690 a été créé en 1927, 22 ans après la création du premier Club à Chicago par Paul Harris.

Notre Club comprend environ 120 membres qui se réunissent en fonction de leur disponibilité tous les mercredis à déjeuner à l'Hôtel Mercure Mériadeck, entre 12h30 et 14h00 (déjeuner précédé d'un apéritif) sauf le 1^{er} mercredi de chaque mois : dîner à 20h avec conjoints.

Un conférencier de haut niveau, Rotarien ou invité, anime chaque repas en traitant un sujet varié (culturel, économique, actualité, etc.).

Outre ces réunions hebdomadaires, d'autres manifestations sont organisées périodiquement, associées ou non à des actions d'intérêt public, dans le cadre du Club ou en association avec un ou plusieurs clubs extérieurs.

Etre membre du Rotary Club Bordeaux permet d'être accueilli dans n'importe quel club dans le monde et de s'intégrer ainsi dans l'important réseau d'amitié reliant les 34 000 clubs et les 1 300 000 Rotariens répartis sur l'ensemble de la planète.

Comment peut-on être admis comme membre du Rotary Club Bordeaux ?

Les candidatures sont présentées par un Rotarien membre du Club, les admissions se faisant par cooptation.

Après l'accord de la commission d'admission, le candidat ainsi parrainé est intronisé dans le Club à l'occasion d'une des réunions statutaires.

Bien que l'assiduité aux réunions soit recommandée et encouragée pour mieux entretenir l'amitié entre les membres, le règlement n'impose aucune obligation pour l'assiduité aux repas.

Sur un plan financier, l'appartenance au Club représente un budget annuel pour chaque membre de l'ordre de 1 200 €, comprenant, d'une part la cotisation annuelle au Rotary, soit environ 664 € en 2009 (fonctionnement du Club, œuvres, revue rotarienne), d'autre part un forfait d'assiduité annuel, appelé trimestriellement, représentant 28 repas.

La cotisation ci-dessus fait l'objet d'un reçu que l'on peut, à ce jour, joindre à sa déclaration de revenus pour déduction fiscale.

Pour des informations plus détaillées, il est possible de consulter l'onglet lien :
<http://www.rotarybordeaux.org>